PYLP

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

(article L 6353-1 du Code du Travail - A remettre à l'apprenant)

Je soussigné(e) Eléonore RIBALTCHENKO, Gérante de l'organisme de formation, atteste que

Apprenant

Nom et prénom : **Xavier JULIEN**
Exerçant la fonction de : Responsable légal

A suivi l'action de formation suivante :

Formation

Intitulé : **Développer son activité suite à la réforme**
Durée : 3 jours, 21 heures

Objectif de l'action *(cf. programme de formation)*
Appliquer le cadre légal et réglementaire de la FPC suite à la réforme Utiliser les financements possibles en fonction du profil de ses clients, suite à la réfome Évaluer les acquis, la satisfaction et l'impact de ses actions de formation dans le cadre du décret qualité du 30 juin 2015
Nature de l'action de formation *(article L 6313-1 du Code du Travail)*
Action d'adaptation et de développement des compétences des salariés

Résultats de l'évaluation formalisée des acquis (si prévue au programme)
Non prévue au programme

Signature de l'apprenant attestant de la remise d'un original de l'attestation de fin de formation ce jour et de son accord pour en remettre une copie au commanditaire de la formation.

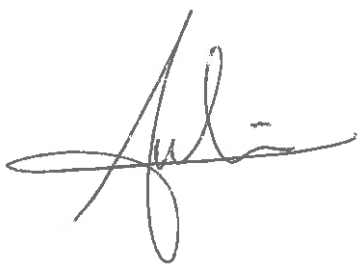

Fait à Montpellier, le 19/05/2016
[Signature et cachet OF]

PYLP
Tél. : 04 67 70 76 67
contact@pylp.fr
Les Bureaux d'Alco n°7 - 298 rue d'Alco - 34080 Montpellier
812 264 521 RCS Montpellier B - EURL au capital de 1000€